

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 34 Conception de situations d'apprentissage | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | PEGR2B34FR | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 11 C | Volume horaire | 180 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p>HELHa Braine-le-Comte Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be)</p> <p>HELHa Loverval Emmanuelle TARINI (emmanuelle.tarini@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be) Daphné CLAMOT (daphne.clamot@helha.be) Nadège HERBINAUX (nadege.herbinaux@helha.be) Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be)</p> | | |
| Coefficient de pondération | 110 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette UE est constituée des ateliers de formation professionnelle ainsi que des cours de psychologie et d'évaluation des apprentissages.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
 - 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

- 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
 - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de:

- construire, seul ou en équipe, des projets, des activités d'apprentissage en adéquation avec les exigences des programmes et les consignes administratives fournies par la HE, en veillant : à promouvoir la confiance en soi des élèves, à mettre en place des démarches actives, à utiliser différents supports, à planifier différents procédés méthodologiques;
- présenter un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en oeuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes;
- adopter un regard critique et réflexif, faire preuve de curiosité intellectuelle vis-à-vis des pratiques observées et/ou vécues.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : PEGR2B35FR

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|-------------|---------------------------------------|--------------|
| PEGR2B34FRA | Ateliers de formation professionnelle | 120 h / 8 C |
| PEGR2B34FRB | Évaluation des apprentissages | 30 h / 1.5 C |
| PEGR2B34FRC | Psychologie des apprentissages | 30 h / 1.5 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 110 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|-------------|---------------------------------------|----|
| PEGR2B34FRA | Ateliers de formation professionnelle | 80 |
| PEGR2B34FRB | Évaluation des apprentissages | 15 |
| PEGR2B34FRC | Psychologie des apprentissages | 15 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

La cohérence pédagogique du rassemblement de ces AA est fondée sur le fait que celles-ci sont toutes en lien avec la préparation et la conduite d'activités d'apprentissage et l'évaluation de leur impact sur les élèves en fonction du modèle pédagogique sollicité

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Ateliers de formation professionnelle | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 6_PEGR2B34FRA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 8 C | Volume horaire | 120 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 80 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Les ateliers ont pour rôle d'aider les étudiants à construire des dispositifs pédagogiques et d'analyser l'exercice pratique. Les activités diversifiées qui les constituent visent à faire émerger des compétences méthodologiques et un regard réflexif sur celles-ci

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Expliquer l'importance de l'observation des élèves
 Expliquer l'importance de l'observation des pratiques d'enseignants
 Rédiger une autoévaluation journalière
 Rédiger une autoévaluation globale
 Préparer des activités d'intégration
 Rédiger les documents du professeur
 Se poser des questions pour analyser la matière, pour exploiter les activités, pour préparer les leçons,...

Rédiger des préparations écrites des séquences de leçons
 Rédiger les documents des élèves
 Utiliser le matériel, les supports
 Manifester un comportement « digne » d'un professeur stagiaire
 ...

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Construction de séquences d'apprentissage : étapes de l'élaboration d'une leçon : rédaction des compétences disciplinaires et transversales, rédaction d'une préparation avec recherche approfondie sur le sujet et analyse de matière, méthodologie générale en particulier, l'importance des consignes, du choix et de la manipulation des supports, la gestion du temps, la gestion de l'espace, la gestion de la classe..., guidance pédagogique...
 Préparation "pratique" aux stages : horaires, consignes, préparation de grilles d'observation, analyse et réflexion à partir des stages ...

Démarches d'apprentissage

Travaux dirigés, travaux personnels, modèles théoriques à mettre à l'épreuve, analyses critiques, travaux de groupe, encadrement individualisé, approche interactive...

Les consignes sont données en début d'année académique lors des cours dispensés par le psychopédagogue. Les cours en présentiels sont organisés tout au cours de l'année académique et un encadrement est assuré durant les

semaines AFP.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des échanges et supervisions à l'EN (corrections, réponses aux questions, aides,...) sont possibles en fonction des demandes et besoins des étudiants.

Sources et références

www.segec.be

www.enseignement.be

Toutes les ressources disponibles à la bibliothèque : ouvrages didactiques, revues, référentiels utilisés dans l'enseignement secondaire,...

Guides de stage

Vademecum de stage de la section régentat

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Apports de chacun, vécu pendant les stages. Documents à support variable.

Notes de cours.

Sites internet

Matériel didactique

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une présence réelle en classe d'au moins 80% est obligatoire pour pouvoir être évalué.

Une évaluation collégiale est organisée à raison d'1/3 des points pour le psychopédagogue, 1/3 pour les didacticiens et 1/3 pour le(s) MFP. Les consignes sont données dans le cadre des cours. Les intervenants peuvent demander des travaux écrits ou oraux mais également faire des tests certificatifs dans le cadre de leurs cours.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exm | 100 | Exm | 100 |

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Évaluation des apprentissages | | | |
|---|---|-----------------|-------------|
| Code | 6_PEGR2B34FRB | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 1.5 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 15 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Ce cours a pour but d'initier l'étudiant-stagiaire au processus de l'évaluation et de lui fournir des pistes concrètes pour sa pratique future.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Réfléchir à la notion d'évaluation et à ses enjeux. Prendre en considération les injonctions officielles dans le cadre de ses pratiques. Apprendre à construire sa propre démarche d'évaluation, à concevoir un dispositif d'évaluation par rapport à une compétence donnée. Apprendre à présenter et à rédiger une épreuve d'évaluation. Apprendre à associer les élèves à leur propre évaluation. Elaborer une grille d'évaluation critériée et évaluer, annoter des épreuves.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Terminologie et concepts clés relatifs à l'évaluation. Principes et fondements. Taxonomie.
 Sources de biais. Evaluation et approche par les objectifs, par les compétences.
 Conception d'une épreuve d'évaluation. Interprétation et communication des résultats, annotation.
 Règlements et politiques d'évaluation des apprentissages.

Démarches d'apprentissage

Exposés
 Articulation théorie-pratique
 Référence aux expériences vécues, aux stages

Dispositifs d'aide à la réussite

Echanges et supervisions possibles en fonction des demandes et besoins des étudiants.

Sources et références

Beckers, J. (2002). *Développer et évaluer des compétences à l'école : vers plus d'efficacité et d'équité*. Bruxelles :

Labor.

Belair, L. (1995). *Profil d'évaluation. Une analyse pour personnaliser votre pratique*. Montréal : Chenelière Education.

Gérard, F.-M. (2008). *Evaluer des compétences*. Bruxelles: De Boeck.

Goupil, G. & Lusignan, G. (2006). *Le portfolio au secondaire*. Montréal : Chenelière Education.

Guillon, C. (2004). *Les évaluations scolaire*. Paris : Hachette.

Smith, I. (2009). *L'évaluation et l'apprentissage*. Montréal : Chenelière Education.

Tardif, J. (2006). *L'évaluation des compétences*. Montréal : Chenelière Education.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

disponibles sur la plateforme ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

La non maîtrise d'une compétence dans une des activités d'apprentissage (A.A?) de cette unité d'enseignement (U.E.) peut entraîner un échec de l'UE.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 100 | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Psychologie des apprentissages | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | 6_PEGR2B34FRC | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 1.5 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 15 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

En continuité avec le cours de Psychologie des apprentissages 1, cette seconde activité d'apprentissage permet de cerner les mécanismes et processus impliqués dans l'apprentissage.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UAA, l'étudiant intègre les processus et facteurs influençant positivement l'apprentissage dans la conception d'une situation d'enseignement-apprentissage.

Il est capable de justifier des choix pédagogiques, d'élaborer une synthèse personnelle en y intégrant tous les concepts étudiés et en établissant les liens entre ceux-ci.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Processus cognitifs de l'apprentissage : représentations mentales, attention, mémoire, fonctions exécutives, construction de savoirs et transfert, métacognition et autonomie.

Motivation en situation scolaire.

Contexte social et apprentissage: réalité sociale et émotionnelle de la classe.

Démarches d'apprentissage

Sensibilisation aux concepts clés à partir de ressources variées.

Aller-retour "théorie-pratique".

Dispositifs d'aide à la réussite

Approche coopérative; échanges.

Présence aux séances de cours très vivement recommandée.

Sources et références

- Bourgeois, E. & Chapelle, G. (2011). Apprendre et faire apprendre. Paris: PUF.
- Cuellet, L. (2010). Un enseignant bien outillé, des élèves motivés. Montréal: Chenelière Education.
- Galand, B. & Bourgeois, E. (2006). (Se) motiver à apprendre. Paris: PYF.
- Presseau, A. (2004). Intégrer l'enseignement stratégique dans sa classe. Montréal: Chenelière Education.
- Rieunier, A. (2007). Préparer un cours 1 - Application pratiques. Paris : ESF éditeur.
- Rieunier, A. (2007). Préparer un cours 2 - Les stratégies pédagogiques. Paris : ESF éditeur.
- Tardif, J. (1997). Pour un enseignement stratégique. L'apport de la psychologie cognitive. Montréal : Editions logiques.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

disponibles sur la plateforme ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation mixte.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve entraîne la mention "pas présenté".

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Trv | 50 | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 50 | Exe | 100 |

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).